

# CERTIFICAT

La soussignée, Manon BEI-ROLLER, bourgmestre de la commune de Dippach, certifie par la présente qu'une autorisation de bâtir plus amplement décrite ci-dessous a été délivrée en date du 13 avril 2022 conformément aux dispositions réglementaires actuellement en vigueur.

Numéro de l'autorisation : 115 / 2021

Objet de l'autorisation : Construction d'un abri de jardin et d'une serre à l'arrière de la maison.

Nom et adresse du requérant : Madame Mariette Kariger  
10, route de Luxembourg  
L-4972 Dippach

Localisation de la construction : 10, route de Luxembourg  
L-4972 Dippach  
Num. cad. 143 / 297  
Sect. A de Dippach  
Commune de Dippach

Le public peut prendre inspection à la maison communale des plans afférents appartenant à l'autorisation de construire, pendant le délai durant lequel l'autorisation est susceptible de recours.



La bourgmestre,  
Manon BEI – ROLLER

**Le présent certificat est à afficher par le maître de l'ouvrage aux abords du chantier, de manière aisément visible et lisible à partir de la voie publique par les personnes intéressées.**